



# Fédération Équestre Romande

(AEN, ASCJ, AVSH, FFSE, FGE, SCV  
ASRE, CR, PSR)

## Directives pour l'établissement du calendrier FER des manifestations

Janvier 2016

En 2015 la FER a encore dû traiter un trop grand nombre d'annonces tardives, demandes de changements et d'annulations. C'est pourquoi il nous semble judicieux de rappeler les points essentiels pour l'établissement du calendrier des manifestations.

1. Les calendriers cantonaux sont établis en automne, jusqu'à mi-octobre, lors d'une séance prévue à cet effet par chaque association cantonale. Cette séance est essentielle pour tous les organisateurs de concours et permet d'éviter les collisions. L'organisateur est tenu de spécifier ses épreuves prévues, **les annonces « à définir » seront refusées !**
2. Les associations cantonales annoncent elles-mêmes leurs dates de concours sur le site de la FSSE. <http://events.fnch.ch/>
3. Le comité de la FER se réunit, début novembre, avec les délégués techniques concernés afin d'établir le calendrier romand. Les éventuelles collisions jugées problématiques sont discutées et le cas échéant les organisateurs concernés sont contactés afin d'essayer de trouver une entente.

**A partir de ce moment-là, toute modification est soumise à l'approbation de la FER !**

4. Le calendrier romand est transmis par la FER à la FSSE, fin novembre.

Au niveau du calendrier des manifestations de saut, la FER a pris la décision de bloquer dans le calendrier romand :

- La date des championnats cantonaux, en 2016: 23– 25 septembre
- La date des championnats romands, en 2016: 1 – 2 octobre

**Concernant les ajouts, changements et annulations, après la transmission du calendrier romand à la FSSE, la FER appliquera de façon stricte la taxe de Fr 300.- prévue pour ces cas de figure (en l'absence de justification valable).**

**Toutes les demandes en rapport avec le calendrier des manifestations doivent passer par votre responsable cantonal du calendrier, qui les transmettra au secrétariat de la FER. Les demandes adressées directement à la FSSE sont refusées automatiquement et reviennent à la FER.**

Co-sponsors :



**epona.**  
votre animal, son assurance

**LE CAVALIER**  
ROMAND